

Tuntange, le 22 juin 2022

AVIS AU PUBLIC

en matière
d'aménagement communal et le développement urbain

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins a été saisi du **projet d'aménagement particulier NQ « AN DER HEEL » à Brouch, élaboré par le bureau d'architecture « NDM Architectura » de Luxembourg pour le compte de Feltes & Associés Promotion.**

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le projet en question est déposé pendant 30 jours, soit du 24 juin 2022 au 25 juillet 2022 inclus au service d'urbanisme de la commune Helperknapp, à disposition du public pour inspection avec prise de rendez-vous au préalable, pendant les heures d'ouverture du service d'urbanisme.

Le projet est également publié sous forme électronique sur le site internet de la commune (www.helperknapp.lu – Actualités).

Endéans ce délai les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées **par écrit** au collège des bourgmestre et échevins.

Cette décision sortira ses effets trois jours après sa publication.

pr le collège des bourgmestre et échevins,



CONRAD Frank
le bourgmestre,

SCHEIDWEILER Jeff
le secrétaire,